

Mères porteuses: Les Français sont pour

Faut-il légaliser les mères porteuses? La réponse est oui pour 65 % des Français, révèle une étude réalisée pour *Le Journal du Dimanche* et l'émission *Zone interdite* (ce dimanche à 20 h 45 sur M6), consacrée ce soir à ces couples qui ont recours à la gestation pour autrui (GPA) et à ces femmes qui portent l'enfant d'une autre.



Ce soir, l'émission de M6, *Zone interdite*, sera entièrement consacrée aux couples qui ont recours aux mères porteuses et à ces femmes qui portent leurs enfants. Selon notre sondage, deux Français sur trois se déclarent favorables à une législation sur le sujet. (M6)

L'idée progresse dans l'opinion publique: en janvier, ils étaient 61 % à se déclarer favorables à la légalisation des mères porteuses, selon un sondage réalisé par Ipsos. Les partisans de la légalisation sont encore plus nombreux chez les femmes (68 %), les 25-49 ans (68 %) et les 25-34 ans (71 %), sans doute plus sensibles au désir d'enfant et au problème de la stérilité. Trois mois après la clôture des états généraux sur la révision des lois de bioéthique, prévue au premier semestre 2010, la philosophe Sylviane Agacinski, qui s'insurge contre ce qu'elle appelle "le marché des utérus", fait face à une opinion publique de plus en plus intéressée par la solution que peut représenter, la gestation pour autrui. Plus d'un Français sur deux (55 %) affirme qu'il aurait recours à une mère porteuse si cela devenait légal et qu'il ne pouvait avoir d'enfants. Plus étonnant encore: 52 % des sondés considèrent que ces femmes devraient être rémunérées.

"C'est un changement complet et inédit de relations humaines"

Au même titre que l'IVG, la GPA suscite un débat de société. L'Académie de médecine en était convenue au moment de rendre un avis négatif, en mars dernier, sur sa légalisation. *"Ce n'est pas un progrès scientifique. C'est un changement complet et inédit de relations humaines"*, indiquait le rapport, ajoutant que, *"par la nature des problèmes qu'elle soulève, la GPA interpelle avant tout la société et relève de la décision du législateur."* Depuis 1994, la France prohibe la gestation pour autrui, passible d'une amende de 15 000 euros et d'une peine d'emprisonnement d'un an, doublées si les faits ont été commis *"à titre habituel ou dans un but lucratif"*. De plus en plus de couples prennent néanmoins le risque de faire appel à une mère porteuse. Elle se pratique en France, dans la clandestinité, où des femmes vont parfois jusqu'à échanger leur Carte vitale. Ou à l'étranger...

En Floride ou au Canada, eldorados de la GPA. En Belgique, même si la mère intentionnelle et biologique n'a aucun droit sur l'enfant. En Angleterre, malgré un délai de rétractation rébarbatif. Plus récemment en Grèce, où tout est très encadré mais également très compliqué pour un couple étranger. Beaucoup se tournent alors vers d'autres destinations plus accessibles mais sans aucune éthique, notamment l'Ukraine et, plus récemment, l'Inde, où les mères porteuses représentent un véritable business.

Christel De Taddeo - Le Journal du Dimanche

"Une grossesse pour autrui n'a rien d'immoral"

Le professeur Israël Nisand est gynécologue obstétricien au CHU de Strasbourg

Faut-il, selon vous, légaliser la gestation pour autrui (GPA)?

Je suis favorable à une légalisation au cas par cas. Il ne s'agit pas de permettre tout et n'importe quoi. Mais les conséquences négatives de la prohibition nous entraînent dans le pire du pire: aujourd'hui, une mère porteuse, c'est 15 000 euros sur Internet; les couples les plus démunis vont en Ukraine ou en Inde dans des conditions que j'abhorre.

Les opposants à la GPA évoquent justement une dimension éthique...

Je ne vois pas quelles valeurs de notre démocratie nous protégeons avec un interdit assorti d'amendes et de peines de prison qui coupe toutes les têtes au même niveau. Une GPA entre personnes adultes, consentantes et non vulnérables, n'a rien d'immoral. Si elle était encadrée, on éviterait bien des dérives. D'autant que la générosité de femme à femme existe. Je l'ai rencontrée. Il n'y a pas si longtemps, une dame est venue me demander si elle pouvait porter l'enfant de son employée qui avait perdu son utérus à la suite d'une fausse couche.

La GPA ne présente-t-elle pas des risques sanitaires?

Le risque obstétrical n'est pas nul. Maintenant, les greffes d'organes aussi présentent des risques. Dernièrement, un père est décédé après avoir donné une partie de son foie à son fils. Je suis un peu navré de voir des gens qui ne sont pas médecins agiter le risque obstétrical. Comme je suis navré de les entendre parler du bien de l'enfant alors qu'on refuse à ces enfants la filiation avec leurs mères sous prétexte qu'elles ne les ont pas portés. Quand des gens se cachent derrière l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est toujours suspect.

Comment pourrait-on encadrer la GPA?

On peut imaginer un groupe régional qui examinerait les demandes sur le plan médical mais aussi psychologique afin de détecter, notamment, les anomalies relationnelles : une obligation entre femmes, des motivations financières... Les dossiers seraient ensuite transmis à un groupe national chargé de donner un avis favorable ou défavorable.

Vous avez d'abord été contre la GPA. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

Au départ, j'étais contre parce que je pense qu'il ne faut pas toucher trop facilement à la structure de la famille. C'est la rencontre avec des couples qui m'a fait changer d'avis. On peut entendre leur souffrance. Le rôle du législateur ne doit pas être celui d'un père autoritaire qui décide de ce, qui est bon ou pas pour vous. Que la loi protège des valeurs catholiques plutôt que républicaines me dérange.

Porter un enfant pendant neuf mois, même si ce n'est pas le sien, n'est pas anodin...

Dans notre société, l'accouchement est survalorisé, alors que ce qui est important dans la fonction maternelle, c'est l'adoption. Si on voit des femmes capables de tuer leur propre enfant à la naissance, c'est que, s'il était dans leur ventre, il n'était pas dans leur tête, qu'elles ne se sentaient pas mères. On raconte n'importe quoi sur la grossesse et l'accouchement alors qu'on ne sait quasiment rien des liens entre la mère et l'enfant *in utero*. Les mères porteuses sont des nourrices prénatales. On n'en a aucune preuve, mais quand bien même elles auraient une influence sur l'enfant, je ne vois pas en quoi cela serait gênant. A la crèche, chez la nourrice, les enfants tissent, dès leur plus jeune âge, des liens autrement plus sérieux avec des adultes qui ne sont pas leurs parents.

Christel De Taddeo - Le Journal du Dimanche

Dimanche 11 Octobre 2009

"Cet enfant est, biologiquement, le nôtre"

Sabrina ne pouvait pas être enceinte. Elle et son mari, qui vivent en Normandie, ont trouvé au Canada une femme qui a bien voulu porter leur enfant. Cléa a aujourd'hui 5 ans

Dans le jardin de leur maison, en Normandie, ils ont planté un érable. Son arbre. Cléa (le prénom a été modifié) a 5 ans. Elle est née au Canada, où habite sa "nounou", comme l'appelle sa maman; cette autre femme qui, pendant neuf mois, "l'a gardée au chaud" dans son ventre. Sabrina a brutalement appris à 18 ans qu'elle ne pourrait jamais être enceinte: atteinte du syndrome MRKH, elle a des trompes et des ovaires fonctionnels mais pas de vagin ni

d'utérus. Un choc pour cette jeune femme, déjà en couple et qui ne pouvait imaginer sa vie sans enfants. *"J'étais bouleversée, raconte Sabrina, submergée par la colère, la haine, l'incompréhension: pourquoi moi?"* Il aurait sans doute fallu qu'elle renonce. *"Impossible, tranche-t-elle. C'est quelque chose dont on ne peut pas faire le deuil. Autant me mettre tout de suite dans un cercueil."*

Elle a dit à son mari que s'il voulait la quitter, elle comprendrait. *"Je l'aimais plus que tout, mais je ne voulais pas lui infliger mon handicap"*, murmure Sabrina. Sylvain est resté. *"On a décidé de se battre ensemble."* Le gynécologue qu'elle avait consulté lui avait parlé de la gestation pour autrui (GPA), en lui précisant que cette forme d'aide médicale à la procréation est interdite en France. Mais Sabrina et Sylvain vont d'abord se lancer dans une procédure d'adoption. Au bout de cinq ans d'attentes insoutenables et d'espoirs racornis, ils vont commencer à envisager de faire un enfant avec l'aide d'une autre femme.

DES CANDIDATES A LA PELLE

"On a cherché dans tous les sens, à commencer par les plus mauvais", confie Sabrina, qui a trouvé des tas de candidates à la gestation pour autrui sur Internet. L'une d'entre elles leur avait demandé 100 000 euros pour un enfant, 200 000 euros en cas de grossesse gémellaire. Soupire: *"Il faut voir sur qui on tombe."* Des femmes qui offrent leur ventre au plus offrant ou se servent de leur corps comme d'une monnaie d'échange pour obtenir des papiers. Dans un élan de générosité, la sœur de Sylvain, qui avait déjà deux enfants, va leur proposer de porter le leur. *"On s'est renseigné mais c'était vraiment trop risqué, déplore Sabrina. On aurait été dans l'illégalité la plus totale. Et on ne voulait pas le faire frauduleusement."* Ils optent finalement *"au feeling"* pour le Canada, qui leur donnait la garantie d'un encadrement professionnel et un sentiment de sécurité lié à la prise en charge.

Pour réaliser leur projet à 55 000 euros, ils ont contracté un emprunt en plus de leur crédit immobilier. Puis versé un acompte de 5 000 euros à une agence, en Ontario. Elle les a mis en contact avec une candidate, les a guidés pas à pas dans les démarches juridiques – notamment avec un avocat qui s'est occupé de rédiger le contrat liant les parents intentionnels et la mère porteuse –, a assuré le suivi psychologique du couple et de la mère "gestationnelle". Celle qu'ils ont baptisé "Nounou" est sage-femme de profession et maman de six enfants. L'anglais de Sabrina est plutôt sommaire mais elles parlent *"la langue du cœur"*. *"Je la considère comme ma sœur, murmure Sabrina. C'est la personne qui m'a aidée à devenir maman, ce que je n'espérais plus, même si on veut toujours croire à un miracle: un utérus qui te pousse pendant la nuit ou je ne sais quoi."* Ils ont suivi la grossesse à des milliers de kilomètres, branchés sur la webcam ou pendus au téléphone. *"L'avantage par rapport à l'adoption, c'est aussi que cet enfant est, biologiquement, le nôtre, glisse Sabrina. C'était merveilleux de pouvoir se demander pendant la grossesse: est-ce qu'il aura tes yeux ou les miens, mes cheveux, ton sourire?"*

CLEA CONNAIT DEJA L'HISTOIRE DE SA NAISSANCE

Cléa ressemble beaucoup à son papa, qui aime rappeler à sa femme sur le ton de la plaisanterie: "*Je ne l'ai pas portée, mais toi non plus.*" Pour autant, Sabrina est tout à fait maman, comme le stipule l'acte de naissance de Cléa, où figurent leurs deux noms. Comme le lui a rappelé sa fille dès sa naissance. Deux jours après la sortie de la maternité, elle s'était mise à pleurer quand Sabrina avait voulu la mettre dans les bras de sa nounou. "*Je crois qu'elle en a un peu marre de sa nourrice,* avait alors plaisanté celle qui l'avait portée. *Maintenant, elle veut sa maman.*" Elle lui rendit alors Cléa dont les cris cessèrent aussitôt.

- Deux ans après la naissance de sa fille, le coeur de Sabrina s'est un peu serré en pensant au petit frère ou à la petite soeur qu'elle aurait aimé lui donner. Elle s'était toujours dit qu'elle aurait trois enfants, avec trois ans d'écart. "*Mais financièrement, ce n'était pas possible. Il fallait déjà rembourser le crédit pour la maison et celui qu'on avait contracté pour elle. Moralement, c'est un peu dur, parce que c'est juste une question d'argent finalement. Je trouve ça nul et injuste.*" Cléa, elle, connaît déjà l'histoire de sa naissance. Sa maman lui a expliqué qu'un bout de son ventre était cassé à l'intérieur et qu'elle n'avait pas pu la porter, c'est pourquoi elle s'était développée pendant neuf mois dans le ventre de "nounou". C'est sans doute parce qu'elle a vécu ces premiers mois *in utero* de loin que Sabrina regarde aussi attentivement grandir sa fille. Pour ne rien rater de ses premiers mots et autres premiers pas, elle est devenue assistante maternelle.

Christel De Taddeo - Le Journal du Dimanche